



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Le débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) est la première étape de la procédure budgétaire des collectivités locales.

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu dans un délai de deux mois maximum précédant le vote du budget primitif.

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » introduit de nouvelles modalités :

- présentation d'un rapport d'orientation budgétaire obligatoire,
- application des règles de publicité et de transmission conformément aux décrets 2016-834 du 23/06/2016 et 2016-841 du 24/06/2016,
- présentation du rapport doit donner lieu à débat dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

Notre commune produisait déjà chaque année un texte introductif au DOB qui comportait les éléments à présenter. Cette obligation de présentation d'un rapport n'est donc pas une nouveauté pour Marange-Silvange.

Il permet aux conseillers municipaux d'être informés sur la situation financière de la commune, de discuter des orientations qui fixent les priorités qui prévalent au montage du budget primitif. L'assemblée délibérante a ainsi la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune, sur les impacts financiers. C'est aussi l'occasion de partager une vision pluriannuelle de la situation afin de garantir les équilibres financiers dans le temps.

Le contexte général

contexte économique : le retour de l'inflation

En 2017, la zone Euro bénéficiera d'un environnement extérieur caractérisé par la faiblesse de l'euro, d'une politique accommodante facilitant l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certains pays, notamment en Allemagne, en Italie et peut être en France. La croissance de la zone pourrait atteindre 1.2% en 2017. L'inflation va poursuivre sa remontée, suivant la tendance du pétrole mais devrait rester sous la barre du 2% visé par la Banque Centrale Européenne. La croissance de l'inflation devrait progressivement affecter négativement le pouvoir d'achat. A l'instar de la zone euro, la croissance française va continuer à bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation.

Une croissance modérée

La croissance a fait son retour en France en 2015 et se maintient en 2016. Au regard des indicateurs, l'année 2017 devrait être caractérisée par une croissance modérée due à une consommation des ménages moindre en raison de l'inflation. La faiblesse de l'euro, particulièrement face au dollar, améliore la compétitivité des entreprises françaises et a un effet sur la croissance (+1.5 % hypothèse de croissance du gouvernement pour 2017).

Une inflation plus forte

L'inflation, demeurée faible en 2016, devrait poursuivre sa reprise reflétant la hausse du prix du pétrole. L'année 2017 sera marquée par une inflation plus forte (+ 1.4 %) (+ 0.8% hypothèse d'inflation du gouvernement pour 2017).

le déficit public se réduit

L'objectif de ramener le déficit sous le seuil des 3 % semble atteint. Le déficit public s'élèverait à 2.7 % du PIB en 2017 et poursuivrait sa réduction (3.3% en 2016) (3.8 % en 2015) (3.9% en 2014).

Les principales mesures financières et fiscales concernant les communes

Les communes participeront encore au redressement des finances publiques du pays et y contribueront à hauteur d'environ un milliard d'euros en 2017.

L'effort demandé aux collectivités locales approchera 1.33% de leurs recettes réelles de fonctionnement en 2017 contre 1.59% en 2016. Pour le bloc communal qui pèse pour 56% des budgets locaux, l'effort sera divisé par deux à savoir 0.97% des recettes réelles de fonctionnement.

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités seront de 99.4 Mds€ en 2017 (-0.6% par rapport à 2016) dont les dotations représentent 63 Mds€ (-3.5%).

Les dotations de l'Etat diminuent en 2017 pour la quatrième année consécutive. Parallèlement, la péréquation verticale et notamment la Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation de Solidarité Rurale augmentent. Cette progression de la péréquation verticale (317 millions : 180 millions pour la DSU, 117 Millions pour la DSR et 20 Millions pour la dotation péréquation des départements) sera financée par la diminution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle et la diminution de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle.

L'essentiel de la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement du bloc communal votée en 2016 avec effet en 2017 est abrogé, seule subsiste une refonte de la DSU. Lors du 99^{ème} congrès des maires de France, le report de la réforme a été annoncé. Le gouvernement souhaite que cette réforme, une fois la réflexion du Parlement aboutie, soit inscrite dans une loi spécifique qui prendra en compte la nouvelle carte intercommunale. La réforme de la DGF est repoussée à 2018, au plus tôt...

La DGF 2017 s'élève à 30.86 Md€ soit une diminution de 7.1 % par rapport à 2016. Cette diminution représente 1.33 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités de 2015.

La contribution du bloc communal à la baisse des dotations a été divisée par deux par rapport à 2016 et 2015. La DGF totale est passée de 41.51 à 30.86 Md€ entre 2013 et 2017.

| DGF | en Md€ | Diminution totale 10.65 Md€ |
|------------|---------------|--|
| 2017 | 30.86 | 2.36 |
| 2016 | 33.22 | 3.39 |
| 2015 | 36.61 | 3.514 |
| 2014 | 40.124 | 1.386 |
| 2013 | 41.51 | |

Le fonds de soutien à l'investissement du bloc communal est reconduit en 2017 avec 200M€ de crédits supplémentaires. Il n'était en 2016 que de 1Md€ dont 200 M€ pour la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux. Pour 2017, il est porté à 1.2Md€ dont 384M€ pour la DETR. L'objectif pour l'Etat reste de s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement. Pour chaque département, le montant de l'enveloppe à répartir ne peut pas excéder 130 % du montant de l'année précédente, contre 150 % auparavant. Par ailleurs, la commission départementale de répartition de la DETR intégrera des parlementaires.

Le fonds de compensation de la TVA s'élève à 5.52 Md€ en 2017 alors qu'il était de 6.04 Md€ en 2016 soit une diminution de 8.6 %.

Pour 2017, le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal est de 1Md€. Compte tenu de la réduction de presque moitié du nombre d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (nouvelle carte intercommunale), il est maintenu à son niveau de 2016 alors qu'il aurait dû représenter 2% des recettes fiscales du bloc communal (environ 1.2 Md€)

| FPIC | Montant en M€ | Evolution en M€ |
|-------------|----------------------|------------------------|
| 2017 | 1 000 | 0 |
| 2016 | 1 000 | 220 |
| 2015 | 780 | 210 |
| 2014 | 570 | |

Parmi les mesures fiscales, rien sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels qui entrera donc bien en vigueur en 2017.

S'agissant de la révision des valeurs locatives des logements et selon un article récent de la Gazette des communes « Le bilan de l'expérimentation menée dans les cinq départements est clair, ce chantier est à la fois opportun et faisable techniquement tout en garantissant les ressources des collectivités. Il reste toutefois des ajustements à apporter et des choix à faire. La décision de généraliser cette révision appartiendra au prochain gouvernement. ».

Le taux de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fixé à + 0.4% pour 2017 (Il était de 1 % en 2016 et 0.9% en 2015). A partir de 2018, la revalorisation sera définie en fonction de l'inflation constatée et non prévisionnelle.

Evolution des allocations compensatrices par rapport à 2016 en raison de l'élargissement de l'exonération de TH pour les personnes de condition modeste.

Le point d'indice de la fonction publique en 2016 était de 55.5635 € puis 55.8969 € à compter du 1^{er} juillet.

Jusqu'à maintenant, les élus locaux avaient le choix entre deux modes de règlement de l'impôt sur leur indemnité de fonction : la retenue à la source ou l'impôt sur le revenu avec l'ensemble de leurs revenus imposables. La loi finances 2017 supprime la retenue à la source et impose l'utilisation de l'impôt à compter du 1^{er} janvier 2017. Ces indemnités seront toutefois soumises à la retenue à la source selon les règles de droit commun (prélèvement à la source et régularisation ex post) à compter du 1^{er} janvier 2018 et les collectivités locales, comme les autres employeurs, collecteront le montant d'imposition associé.

Les tendances budgétaires et les grandes orientations de la commune

Si les dotations de l'Etat diminuent encore et pénalisent les budgets d'un grand nombre de commune, pour nous l'impact est moindre en raison du développement de la commune. Nombreuses sont les collectivités territoriales se retrouvant face à des décisions d'augmenter les taux de leurs impôts locaux. Nos projections financières pour les prochaines années devront s'équilibrer pour nous permettre de ne pas être confronté à de telles décisions, pour autant il nous faudra rester rigoureux en poursuivant nos contrôles et en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement. Notre capacité à maîtriser notre dette et à ne pas augmenter les taux des impôts est un signe satisfaisant de notre rigueur de gestion des deniers publics.

Notre population

La population continue de progresser pour se rapprocher des 6700 habitants et les naissances n'ont jamais été aussi nombreuses, 89 en 2016 (82 en 2015).

Domage que les services de l'Etat refuse d'entendre cette évolution de notre population, les dotations de l'Etat restent en effet calculées sur la base du recensement 2014 (5817 habitants : population municipale légale au 1^{er} janvier 2014 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017). Ne sont pas prises en compte les constructions nouvelles réalisées après février 2014, ce qui explique la différence avec nos données communales de fin 2016. Les constructions neuves seront prises en compte progressivement par l'INSEE, au maximum dans un délai de trois ans, à partir de l'exploitation des fichiers fiscaux. L'Etat, ne reconnaissant pas notre dynamique, nous pénalise doublement sur le calcul de notre DGF.

De plus, nos ratios financiers et plus particulièrement celui du « potentiel financier par habitant » sont impactés et portent conséquences.

Nos principales ressources

La baisse des dotations de l'Etat impacte nos recettes de fonctionnement qui subissent globalement une baisse de 3.88% en 2016.

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2016/2015 |
|---|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| Recettes réelles de fonctionnement | 4 732 115.08 € | 5 180 753.10 € | 4 979 908.66 € | - 3.88 % |

Cependant cette baisse se limite à 3.01% hors produit exceptionnel.

La DGF Dotation Globale de Fonctionnement

La dotation de l'Etat ne représente plus que 20.41% des recettes réelles de fonctionnement de la commune.

| | 2014 | 2015 | 2016 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Part des recettes réelles de fonctionnement | 25.36 % | 21.52 % | 20.41 % |

Nous avons enregistré depuis 2014 les effets de la baisse de la DGF avec une perte cumulée de recettes de 222 593 €. Pour 2016, la baisse de dotation est de 98 045 € soit – 8.80% par rapport à 2015.

| | 2014 | 2015 | 2016 |
|------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| DGF | 1 200 275 € | 1 114 645 € | 1 016 600 € |
| Diminution par rapport à n-1 | - 38 745 € | - 85 630 € | - 98 045 € |
| | - 3.13 % | - 7.13 % | - 8.80 % |

En 2016, notre contribution au redressement national représente 1.77 % de nos recettes réelles de fonctionnement.

| | 2014 | 2015 | 2016 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| Contribution au redressement national | 33 546 € | 85 018 € | 88 114 € |

En 2016, nous subissons une pénalité de 10 104 € sur le versement de notre DGF au titre de la « part dynamique de la population ». Au regard de la forte augmentation de notre population réelle, cette pénalité nous semble injuste et injustifiée. Alors que la DGF des communes diminue mécaniquement depuis 4 ans, notre commune est doublement sanctionnée. Les ouvertures de classes dans nos écoles et l'élargissement de nos services (transports scolaires, services périscolaires, etc...) liés à l'augmentation de notre population impactent nos dépenses de fonctionnement sans que les dotations ne prennent en considération la réalité du nombre d'habitants de notre commune.

Pour 2017, sous réserve que le montant nous soit notifié avant le vote du BP, nous inscrirons un montant diminué proportionnellement aux taux annoncés par les textes.

La DSR Dotation de Solidarité Rurale

Cette dotation représente 5.86% des recettes réelles de fonctionnement de la commune.

| | 2014 | 2015 | 2016 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Part des recettes réelles de fonctionnement | 5.71 % | 6.36 % | 5.86 % |

A l'instar de l'exercice précédent, notre DSR enregistre une progression, cependant limitée à 4.15 % en 2016 contre 15.57 % en 2015.

| | 2014 | 2015 | 2016 |
|-------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| DSR | 270 299 € | 303 983 € | 316 589 € |
| Progression par rapport à n-1 | 2.77 % | 15.57 % | 4.15 % |

Pour 2017, sous réserve que le montant nous soit notifié avant le vote du BP, nous inscrirons le montant réalisé en 2016.

FISCALITE des Ménages : pas d'augmentation des taux
FISCALITE des Entreprises : mise en place de la FPU (fiscalité professionnelle unique)

Le produit des 4 taxes locales (taxe habitation, taxes foncières bâti et non bâti, CFE) représente 40.97% des recettes réelles de fonctionnement de la commune.

| | 2014 | 2015 | 2016 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Part des recettes réelles de fonctionnement | 40.67 % | 40.19 % | 40.97 % |

Il s'élève en 2016 à 2 040 149 € soit une diminution de 2.03 % après une évolution en 2015 de 8.18%.

Concernant les taxes des entreprises 2016 , globalement et prenant en compte la Contribution Foncière des Entreprises, nous enregistrons une régression de 3.10 % par rapport à 2015 après une baisse 2.30% l'année précédente. La CVAE a diminué de 3.75% alors que l'IFER, la TASCOM et la CFE ont progressé respectivement de 18.05 %, 10.91 % et 0.54 %.

Dans la mesure où l'Etat a assuré en 2016 la progression de la péréquation verticale par la minoration des allocations compensatrices de fiscalité directe locale qui été évaluée nationalement à -5.4%, nous avons enregistré pour notre commune une diminution sur les compensations de 6.84 % au titre des taxes foncières et de 31.82 % au titre des taxes d'habitation. Pour 2017, ces allocations compensatrices sont annoncées en évolution par rapport à 2016 en raison de l'élargissement de l'exonération de taxe d'habitation pour les personnes de condition modeste.

Pour la 12^{ème} année consécutive, les taux des taxes locales seront maintenus à :

| 2017 | Taxe d'Habitation | Taxe sur le Foncier Bâti | Taxe sur le Foncier non Bâti |
|-------------------------|-------------------|--------------------------|------------------------------|
| Marange-Silvange | 16,39 % | 14.63 % | 63.64 % |

Cette année encore, nous n'augmenterons pas le taux de nos taxes communales, qui sont depuis plusieurs années parmi les moins élevés pour les villes de même catégorie situées dans notre secteur.

Les taux moyens nationaux augmentent chaque année :

| | Moyenne Nationale 2014 | Moyenne Nationale 2015 | Evolution 2014/2015 | Moyenne Nationale 2016 | Evolution 2015/2016 |
|-------------------------------------|------------------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| Taxe d'Habitation | 23.95 % | 24.19 % | + 0.24 % | 24.38 % | + 0.19 % |
| Taxe sur le Foncier Bâti | 20.20 % | 20.52 % | + 0.32 % | 20.85 % | + 0.33 % |
| Taxe sur le Foncier non Bâti | 48.53 % | 49.15 % | + 0.62 % | 49.31 % | + 0.16 % |

Néanmoins, à partir de 2017, les taux votés ne concerneront plus que les impôts des ménages dans la mesure où la FPU Fiscalité Professionnelle Unique est mise en place depuis le 1^{er} janvier par la Communauté de Communes dans le cadre d'un pacte financier et fiscal. Les communes du territoire de la CCPOM Communauté Communes Pays Orne Moselle ne percevront donc plus le produit de la fiscalité des entreprises et accuseront une perte de ressources fiscales. Le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), certaines impositions sur les entreprises de réseaux (IFER) et la taxe additionnelle au foncier non bâti (TAFNB) sont transférées automatiquement. La CCPOM devra donc leur verser une attribution de compensation dont le montant correspond au produit de la fiscalité professionnelle perçu par la commune en 2016, corrigée du montant des charges transférées à la CCPOM.

A cet effet, une commission locale d'évaluation des charges transférés a été créée au sein de la CCPOM. Elle sera chargée d'évaluer le montant total des dites charges financières transférées par les communes de l'intercommunalité. Cette commission déterminera le montant de l'attribution de compensation versée par la CCPOM à chaque commune membre.

La mise en place de la FPU fiscalité Professionnelle Unique suppose l'adoption d'un taux unique de CFE sur l'ensemble du territoire de la CCPOM. Le taux de CFE unique voté en 2017 sera au maximum égal au taux moyen pondéré de CFE constaté en 2016 sur le territoire, calculé en tenant compte des produits communaux, des produits intercommunaux additionnels et des produits intercommunaux de CFE de zone et qui permet d'obtenir un produit de CFE global équivalent à ce qui est perçu l'année précédente sur le territoire par les communes et la CCPOM. Le taux de CFE Unique maximum de la CCPOM en 2017 serait de 22,75% et la durée légale d'harmonisation serait de 4 ans..

| CFE 2016 | | | CFE Unique 2017 |
|-------------------------------|---------------|----------------|-------------------------|
| Taux commune Marange-Silvange | Taux CCPOM | Taux consolidé | Taux prévisionnel CCPOM |
| 22.39 % | 1.40 % | 23.79% | 22.75% |

Le passage en Fiscalité Professionnelle Unique aura des incidences sur notre potentiel fiscal qui devrait augmenter. Etant donné que l'un des critères de calcul des dotations de l'Etat est le niveau du potentiel fiscal, nous devrions voire, entre autre, notre DSR diminuer sensiblement.

Pour 2017, le montant « réalisé en 2016 » au titre des taxes d'habitation et foncières des ménages sera inscrit en prévisionnel sous réserve que l'évaluation des services fiscaux nous soit notifiée avant le vote du BP.

De plus, nous renouvellerons encore en 2017, notre décision de ne pas appliquer la taxe sur l'électricité qui pèserait lourdement et directement sur tous les ménages. Nous avons fait le choix de nous priver de cette recette, son taux sera donc encore voté à ZERO à Marange-Silvange.

Néanmoins, nous mettrons en place la taxe d'habitation sur les logements vacants même si au regard d'une étude effectuée par la communauté de communes, nous sommes moins concernés que les autres communes du territoire. Les logements potentiellement concernés par cette taxe en 2017 serait au nombre de 42.

Le FPIC Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal

Ce fond mis en place en 2013, a progressé chaque année pour atteindre 125 365 € en 2016 soit +18.32 % par rapport à 2015.

| 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|-----------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| 54 057 € | 80 688 € | 105 952 € | 125 365 € |
| Evolution par rapport à n-1 | 49.26 % | 31.31 % | 18.32 % |

Pour 2017, à l'instar des années précédentes, nous inscrirons cette recette en cours d'année, dès lors que son montant nous sera notifié. Son montant serait néanmoins en forte diminution par rapport à 2016, conséquence du passage en fiscalité professionnelle unique. Il est prévu en régression d'environ 31 %.

le FCTVA Fonds de Compensation de la TVA :

Si en 2016, nous avons pu bénéficier d'une recette conséquente de 479 751 € soit une progression de 21.79% par rapport à 2015, c'est avant tout grâce à l'impact des réalisations des opérations d'équipement telles La Ruche, la place du marché, la salle Nocentini et le Centre Technique Municipal pour un montant total de plus de 2.9 M€. L'augmentation du taux forfaitaire de près de 5% a contribué à une contrepartie plus favorable.

Le taux reste stable à 16.404% pour 2017.

Le montant évalué pour notre budget 2017 est beaucoup plus modeste, 119 000 € (2016 : 479 751 €) malgré la prise en compte de l'élargissement aux dépenses d'entretien des bâtiments et dépenses d'entretien des voiries.

Nos principales dépenses

A l'instar des années précédentes, nos équilibres financiers sont maintenus et nos objectifs de limiter l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement permettent de préserver une bonne capacité d'autofinancement pour pouvoir concrétiser de nombreux projets structurants.

Les dépenses de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, l'objectif institué par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019 fixe pour les communes, l'évolution à 1.3% pour 2017.

Si en 2015, nos dépenses ont évolué (4.94%) plus fortement que la moyenne nationale, nos recettes ont également progressé (9.48%) alors que la moyenne nationale avait diminué.

En 2016, nous enregistrons une augmentation de 2.20% de nos dépenses réelles de fonctionnement contre une diminution de 3.88% de nos recettes de fonctionnement.

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2016/2015 |
|------------------------------------|----------------|----------------|----------------|-----------|
| Dépenses réelles de fonctionnement | 4 014 319.82 € | 4 212 528.63 € | 4 305 269.88 € | 2.20 % |

L'effort de maîtrise des dépenses que nous avons engagé depuis plusieurs années nous encourage à poursuivre dans cette voie afin d'être en capacité de faire face aux réductions des dotations de l'Etat qui mettent à mal nos recettes. Pour chacune de nos dépenses, il s'agit de trouver le meilleur prix, la meilleure offre. Pour chacune de nos actions, il s'agit de trouver la réponse la plus efficiente. La mutualisation des dépenses engagée avec la communauté de communes (dans un premier temps sur les dépenses d'énergie de gaz) se poursuit afin de réaliser des économies sur d'autres postes de dépenses.

Si nos dépenses à « caractère général » ont progressé d'à peine 0.6% par rapport à 2015 après une régression de 0.8% l'année précédente, nos dépenses de gestion courante ont quant à elles progressé de 3.78 % par rapport à 2015, mais moins fortement que par rapport à 2014 où la progression était de 5.11%.

Les charges de personnel

En 2016, elles ont augmenté de 1.97 % après une progression de 9.11% en 2015 impactée par une forte augmentation des assurances statutaires pour le personnel.

Les charges de personnel représentent 51.22 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ces charges sont toutefois atténuées par les aides perçues en contrepartie des emplois en contrats aidés que la commune a créés pour renforcer les services techniques et offrir une insertion professionnelle, un parcours de formation à plusieurs jeunes éloignés de l'emploi. Tenant compte de ces aides perçues en 2016, les charges de personnel peuvent être ramenées à 47.14 % des dépenses réelles de fonctionnement.

| | 2014 | 2015 | 2016 |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Part des dépenses réelles de fonctionnement | 49.38 % | 51.34 % | 51.22 % |

A compter du 1^{er} février 2017, la valeur du point d'indice de la fonction publique progresse de 0.6 %. Avec la précédente revalorisation de 0.6 % au mois de juillet, la rémunération des fonctionnaires aura donc progressé de 1.2 % après 6 années de gel du point d'indice.

| | Depuis 2010 | 01/07/2016 | 01/02/2017 |
|--|--------------------|-------------------|-------------------|
| Valeur de l'indice 100 de la fonction publique | 55.5635 € | 55.8969 € | 56.2323 |

L'accord relatif à l'avenir de la fonction publique : modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) conforte et modernise le statut général des fonctionnaires (modification de 450 textes) . Il prévoit aussi une restructuration des cadres d'emploi des catégories A, B et C de 2016 à 2020 afin de mieux reconnaître les qualifications des fonctionnaires et de leur garantir des carrières plus valorisantes. Ainsi l'accord pose les nouveaux principes de la politique de rémunération, orienté prioritairement sur le traitement indiciaire, en engageant un premier mouvement de transfert d'une partie des primes versées aux agents vers les grilles indiciaires. Une première étape de transformation de primes en points d'indice est engagée à hauteur de 4 points majorés pour les catégories C en 2017, 6 pour les B en 2016 et 9 pour les A entre 2017 et 2018.

Par ailleurs, le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise, de l'engagement professionnel, mis en place en décembre 2016 est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique. Rationaliser et simplifier le paysage indemnitaire est l'objectif de ce nouveau régime.

Au-delà des avancées statutaires des carrières des agents, toutes ces mesures impactent les charges de personnels. Pour 2017, elles sont évaluées en progression de 8.83% soit un montant prévisionnel de 2 240 000€.

Les charges de gestion courante

Parmi ces charges, notre contribution au service incendie du département de la Moselle est, pour la 2^{ème} année consécutive, maintenue à un peu moins de 106 000 €. Cette contribution avait toutefois augmenté jusqu'en 2015 de 13.37 % en 10 ans.

Notre participation au financement des organismes de regroupement de communes a fortement progressé de 5.96 % en 2016 après une augmentation plus raisonnée de 1.40% en 2015.

| Syndicats Intercommunaux | 2014 | 2015 | 2016 | 2016/2015 |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------|
| SMIVU Fourrière du joli bois | 6 016.98 € | 6 013.92 € | 6 259.30 € | +4.08 % |
| SIEAFI * Aménagement des friches industrielles | 5 436.46 € | 13 075.27 € | 12 804.44 € | -2.07 % |
| SMIAB Assainissement de la Barche | 50 794.41 € | 51 244.36 € | 52 494,22 € | +2.44 % |
| SI3A * Aire d'accueil des gens du voyage | 40 301.09 € | 37 935.37 € | 41 610.47 € | +9.69 % |
| Syndicat de gestion du Collège les Gaudinettes** | 17 759.92 € | 13 719.87 € | 16 094.72 € | +17.31 % |
| TOTAL | 120 308.86 € | 121 988.79 € | 129 263.15 € | +5.96% |

* syndicats mixtes intercommunaux à compter du 01/01/2017

** dissolution à compter du 31/12/2016

Dans le cadre de notre implication dans les structures intercommunales, plusieurs chantiers significatifs vont être entrepris :

- Avec la dissolution le 31/12/2016 du syndicat de gestion du Collège les Gaudinettes, les bâtiments du site sont la propriété de notre commune. Aussi, les bâtiments et le foncier feront l'objet d'une évaluation des domaines avant transfert au conseil départemental,
- Avec le syndicat (mixte intercommunal) d'assainissement de la Barche, construction d'une nouvelle station d'épuration financée avec l'épargne accumulée par le syndicat,
- Avec Orne THD, développement de la qualité du service dans la distribution d'internet, du téléphone et de la télévision et développement du service en Moselle et Meurthe et Moselle,
- Avec les villes de Pierrevillers et Rombas, projet de créer Orne Energie qui devrait nous permettre de fédérer et mutualiser nos régies d'électricité.
- Avec la CCPOM, intégration des nouvelles compétences imposées par la loi NOTRe :
 - compétence développement économique,
 - compétence aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
 - compétence collecte et traitement des déchets ménages et déchets assimilés,
 - compétence action sociale d'intérêt communautaire (Mission locale et Maisons et Services de l'emploi)
 - gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) à compter du 1^{er} janvier 2018,

et transferts de compétences volontaires :

- la transition énergétique,
- les voiries d'intérêt communautaire,
- l'eau et l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2018.

Depuis 2016, de nouvelles contributions sont payées par notre commune au titre de la participation aux frais d'état civil établis par les communes de Peltre et Ars Laquenexy, relatives respectivement aux naissances et décès survenus au CHR de Mercy.

Le montant des subventions versées par la commune a fortement progressé en 2016 pour atteindre 369 921 €, soit 8.92 % des dépenses réelles de fonctionnement. La subvention versée à l'association des PEP57 pour gérer le service périscolaire représente 57 % du montant et 4.90% de nos dépenses réelles de fonctionnement. Le coût du service périscolaire a fortement progressé de 39.61 % en 2016 après 79.61 % en 2015 alors que les participations de la CAF dans le cadre de notre contrat enfance jeunesse ne cessent de diminuer.

Les charges de gestion générale

Nous enregistrons en 2016 une progression maîtrisée de 0.60% pour ces dépenses alors que nous assumons des charges supplémentaires avec, par exemple, une nouvelle classe de maternelle à Félix Midy, une augmentation des transports scolaires, le coût de fonctionnement de La Ruche, un élargissement des animations et des actions.

Les dépenses de fonctionnement pour les écoles représentent 8.12% des dépenses réelles de fonctionnement (les dépenses totales pour les écoles correspondent à 9.10 % du budget communal).

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2016/2015 |
|--|---------------------|---------------------|----------------------|------------------|
| Dépenses★ pour les écoles communales | 451 158.22 € | 513 614.37 € | 540 569 .63 € | + 5.25 % |
| Dépenses pour les transports scolaires et périscolaires | 92 436.07 € | 100 091.66 € | 124 938.26 € | + 24.82% |

★ Dépenses de fonctionnement, d'équipement et d'investissement

Le nombre d'enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de notre commune est en continuelle évolution et l'ouverture d'une classe élémentaire à Félix Midy est programmée pour la prochaine rentrée. Ainsi pour 2017, les charges de gestion générale seront impactées par de nouvelles dépenses ce qui impliquera que nous poursuivions notre rigueur budgétaire.

| Ecoles élémentaires et maternelles | Rentrée scolaire 2014/2015 | Rentrée scolaire 2015/2016 | Rentrée scolaire 2016/2017 |
|------------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Nombre d'enfants | 559 | 597 | 626 |

Les prévisions pour la rentrée 2017/2018 confirment l'évolution puisque la prévision est de 650 enfants (383 élèves en élémentaire et 267 élèves en maternelle).

Les programmes d'investissement

❖ L'opération Centre Technique Municipal

Avec les résultats des études, nous sommes en capacité de rectifier l'autorisation de programme à 2 100 000 €. Une partie de l'enveloppe a déjà été réalisée pour l'acquisition des anciens bâtiments de l'entreprise Limbach de Ternel en 2015. Les consultations ont été lancées auprès des entreprises du bâtiment. A moins de les connaître avant le vote du BP, les montants des subventions qui nous seront accordés au titre de l'AMITER et de la DETR seront inscrites en cours d'année.

❖ L'opération requalification du quartier de Ternel (phase 1)

Il s'agit d'une nouvelle opération que nous fixerons à 1 500 000 € et pour laquelle les études ont été réalisées sur le budget 2016. Cette requalification sera entreprise dès cette année et inclura l'implantation d'un nouveau city stade et la démolition du petit pont, ouvrage qui menace d'effondrement.

❖ L'opération cantine scolaire

Nous en parlons depuis de nombreuses années afin d'améliorer les conditions de restauration des collégiens qui sont obligés de se déplacer jusqu'au collège de Talange pour déjeuner. L'avant projet sommaire de la création d'une cantine a été effectué dans le cadre du syndicat de gestion du collège les Gaudinettes et évalué à 2 400 000 €. La dissolution du syndicat implique que les bâtiments du site, dont l'évaluation par les domaines est en cours, ne restent pas la propriété de notre commune et soient en 2017 transférés au conseil départemental au titre de sa compétence collège. Aussi, ce dernier devrait très prochainement nous préciser le niveau de son implication financière dans le projet de création d'une cantine scolaire. Pour notre budget, il s'agira soit, d'inscrire une nouvelle opération correspondant à la part nous incombant au projet plus global porté par le conseil départemental, soit, d'inscrire une dépense de participation.

Par ailleurs, concernant les opérations pluriannuelles ouvertes en 2016, la création du rond point de l'Hôpital (autorisation de programme de 600 000 €) est, s'agissant du commencement de sa réalisation, décalée à 2018. C'est en partenariat avec l'hôpital St François que ce projet sera mené pour sécuriser la circulation et améliorer la desserte ambulancière ainsi que le stationnement des visiteurs. Il en sera de même pour décaler en 2018 la réalisation de l'opération « République » (autorisation de programme de 1 000 000€). Les études sont toutefois en cours pour chacune de ces opérations.

Notre endettement

UN ENDETTEMENT faible et maîtrisé :

L'encours de notre dette est maîtrisé.

Prévu pour 2017 à 4 136 159 € en début d'exercice, l'annuité de 547 121 € est couverte par notre capacité d'autofinancement.

| | 2014 | 2015 | 2016 |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Annuité / recettes réelles de fonctionnement | 12.80 % | 12.8 % | 10.82 % |

Notre encours et notre annuité se maintiennent très inférieurs à la moyenne de la strate.

| | 2014 | 2015 | 2015/ 2014 | 2016 | 2016/ 2015 |
|-------------------|---|--|---------------|--|---------------|
| Capital remboursé | 431 084.16 € | 464 000.00 € | + 7.64 % | 378 397.91 € | -18.45 % |
| Intérêts | 177 780.74 € | 169 826.35 € | - 4.47 % | 160 336.32 € | -5.59 % |
| total | 608 864.90 € | 633 826.35 € | + 4.10 % | 538 734.23 € | -15.00 % |
| Emprunt contracté | Tenant compte d'un emprunt de 112 000€ pour l'acquisition d'une balayeuse | Tenant compte d'un emprunt de 1 000 000€ pour la réalisation des programmes d'investissement | | emprunt de 52 000 € pour l'acquisition d'un camion benne avec saleuse réalisé fin 2016 | |

Notre dette au 31/12/2016 est répartie sur 14 produits dont 12 sont à taux fixes. L'encours de dette est passé de 4 459 935 € au 31 décembre 2015 à 4 136 159 € au 31 décembre 2016 nous offrons ainsi de nouvelles capacités d'endettement. Profitant du bon niveau de désendettement (plusieurs emprunts (7) seront soldés avant la fin de ce mandat) et du bas niveau des taux actuels qui ne devrait d'ailleurs pas durer, nous envisageons de recourir à l'emprunt pour financer nos opérations d'investissement. Le besoin est évalué à 3.5 M€ et la mobilisation pourrait s'effectuer au fur et à mesure de l'avancé des opérations concernées. Le niveau d'endettement prévu à fin mandat resterait équivalent à celui de début de mandat.

Etat des EMPRUNTS GARANTIS par la commune :

Les emprunts contractés par des bailleurs sociaux pour des opérations de logement social et garantis par la commune représentent un capital restant dû au 31 décembre 2016 de 8 120 618 € pour une annuité garantie au cours de l'exercice de 328 227 € et une durée résiduelle entre 33 et 47 ans. 19 emprunts sont ainsi garantis pour 3 bailleurs.

Nous confirmons que notre commune évolue dans une situation financière saine et responsable.

Les actions communales

Au-delà des restes à réaliser qui s'élèvent à 605 399 € et qui concernent essentiellement les programmes d'investissement, à savoir :

- La création de « la Ruche » pour 82 942 €,
- Le nouveau centre technique municipal pour 390 959 €,

l'année 2016 a vu se terminer plusieurs chantiers dont les plus importants ont été :

- La Ruche pour un coût total de 3 440 000 € et des subventions pour 861 490 € soit 25.04 %,
- l'embellissement de la place du marché pour un coût total de 569 911 € et des subventions pour 180 000 € soit 31.58 %,
- la réhabilitation des salles de sports (cosec et salle Nocentini) pour un coût total de 640 000 € et des subventions pour 149 331 € soit 23.33 %,
- l'aménagement de 2 classes supplémentaires de maternelle à l'école Félix Midy pour un coût total de 96 549 € et des subventions pour 24 000 € soit 24.85 %,
- l'aménagement d'un parking supplémentaire pour l'école élémentaire La Rousse et le collège pour un coût total de 82 903 €,
- Le remplacement des abris bus pour un coût total de 26 617 €.

Pour 2017, les priorités seront :

Les programmes d'investissement présentés en page 16 :

- Le Centre Technique Municipal,
- La cantine scolaire,
- La requalification du quartier de Ternel (phase 1)

Des aménagements urbains qualitatifs :

- pour le quartier des Kénins avec l'embellissement de la placette d'entrée et la requalification des chemins de désertes internes.
- pour le vieux village avec la création d'un parking, l'aménagement de plusieurs ruelles et l'aménagement de la placette de la chapelle des vignes.

La création et l'installation d'une nouvelle classe élémentaire à l'Ecole Félix Midy.

L'aménagement du Cossec pour l'US Basket Silvange et l'extension du club house pour le football dont les projets sont à l'étude avec les deux clubs.

La gestion post inondations pour laquelle une enveloppe de 50 000€ sera mobilisée.

A l'instar des années précédentes, certains programmes seront complétés et poursuivis en 2017 :

- La mise en œuvre d'une dernière tranche de caméras de vidéo-protection prévue en 2016, afin de couvrir les derniers secteurs à protéger, est reportée en 2017 en raison d'une subvention qui tarde à nous être accordée. Au final notre système devrait compter entre 35 et 40 caméras. Au-delà de son efficacité, nous réalisons des économies sur les dépenses liées aux dégradations du domaine public.
- La révision du PLU Plan Local d'Urbanisme qui devrait s'achever en 2017.

- L'entretien de l'éclairage public ainsi que celui des voiries dont la longueur dépasse les 20 000 mètres et augmentera avec l'intégration de nouvelles rues dans le domaine public de la commune.
- Les travaux d'entretien des bâtiments communaux dont certains concernés par des aménagements d'accessibilité ou des améliorations d'équipement en particulier au COSEC, à la Salle Hennequin, à La Ruche et à la Salle Malraux.
- La mise en valeur du patrimoine culturel.
- La poursuite du renouvellement du parc informatique des services municipaux commencé en 2016.

Par ailleurs, nous programmerons comme chaque année des travaux en régie :

Plusieurs chantiers de qualité ont été réalisés en 2016 par les agents municipaux des services techniques comme :

- la réhabilitation du lavoir de la rue de la Fontaine,
- l'amélioration des aménagements des cimetières,
- l'aménagement de la petite parcelle située entre le Hameau de Bourgogne et l'orée du Bois,
- la marche de l'entrée de l'église,
- l'aménagement des sentiers et l'embellissement du plan d'eau au Grand Abani,
- le remplacement des douches et sanitaires au DOJO,
- la réparation de motifs d'illumination de Noël,
- l'aménagement des 2 classes supplémentaires dans l'enceinte de l'école Félix Midy, pour la part non réalisée par les entreprises.
- Les travaux de drainage du terrain vert au stade Roger Berthel.

La remise en état des chemins forestiers prévue en 2016 est pour l'essentiel décalée en 2017.

Certaines **actions** seront poursuivies en 2017, telles :

- L'opération « **arbre des naissances** » :
 - Action innovante mise en place à l'automne 2016 qui s'est concrétisée par la plantation d'un arbre symbolique (un ginkgo biloba), l'installation d'une structure portant une œuvre d'art « l'arbre de vie » et 82 anneaux gravés du prénom et de la date de naissance de chacun des enfants nés en 2015.
 - Cette action sera renouvelée cet été en l'honneur des 89 enfants nés en 2016.

- L'opération « **coup de pousse** » :
 - Mise en place en 2015 par le CCAS, cette action permet d'aider et d'accompagner financièrement les jeunes de 14 à 20 ans dans la construction et la réalisation d'un projet.
 - 174 jeunes étaient concernés en 2016 (80 en 2015).
 - Ils seront 255 en 2017.

- L'opération « **Eté des Jeunes** » :
 - Mise en place il y a 8 ans dans le cadre de l'opération « Macadam jeunes » initié par le Conseil Départemental, cette action se développe chaque année avec le partenariat des associations locales.
 - Le programme des activités de loisirs proposées aux enfants et aux ados sera reprogrammé pour cet été.

- Les N.A.P. **Nouvelles Activités Périscolaires** :
 - Mises en place par la commune en 2014 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, ces activités sont gérées par les PEP57 en charge du service périscolaire.
 - Pour compléter l'offre des PEP57, la commune a renouvelé pour l'année scolaire 2016/2017 ses conventions de partenariat avec l'US Silvange et MS Echecs.

- Le soutien **aux associations** locales :
- Au-delà de la mise à disposition de locaux fonctionnels et adaptés à leurs activités, le soutien financier sera maintenu.
 - En 2016 ce soutien a progressé de 24.61 % par rapport à 2015. Le montant global des subventions octroyées aux associations locales a augmenté de 4.80 %.

| | Soutien aux associations | Dont financements directs | Dont financements indirects |
|-------------|---------------------------------|----------------------------------|---|
| 2016 | 339 344 € | 150 415 € | 188 929 € hors travaux d'investissement s'élevant à 166 200 € |
| 2015 | 272 722 € | 143 530 € | 129 192 € hors travaux d'investissement s'élevant à 1 240 686 € |
| 2014 | 265 948 € | 145 825 € | 120 123 € |

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

| | Financement direct et indirect | Travaux d'investissement | TOTAL |
|-------------|---------------------------------------|---------------------------------|------------------|
| 2016 | 183 293 € | 67 139 € | 250 432 € |
| 2015 | 132 271 € | 274 693 € | 406 964 € |
| 2014 | 128 818 € | | |

SOUTIEN AUX Autres ASSOCIATIONS

| | Financement direct et indirect | Travaux d'investissement | TOTAL |
|-------------|---------------------------------------|---------------------------------|------------------|
| 2016 | 258 894 € | 99 061 € | 357 955 € |
| 2015 | 140 451 € | 965 993 € | 1 106 444 € |
| 2014 | 137 130 € | | |

Le soutien aux associations locales représente un montant global de 505 544 € en 2016 tenant compte des travaux d'investissement s'élevant à 166 200 € et réalisés pour les bâtiments sportifs et à la Ruche.

- L' **action culturelle** communale se développe en partenariat avec l'association des Mâts de Cocagnes. Parallèlement, un programme annuel d'animation culturelle est initié par le service de la bibliothèque municipale (contes, ateliers thématiques, ...). La dynamique sera poursuivie en 2017.
- La **fête de la vigne**, absente en 2016 en raison de l'organisation de la fête des vins, fera son retour en 2017.
- Les festivités **En attendant Noël** organisées pour la deuxième année ont rencontré un très grand succès auprès des habitants et son organisation sera reprogrammée en 2017.
- La **mutuelle santé communautaire**, mise en place en juin 2015 dans le cadre d'un partenariat avec PROBTP, organise pour 2017 des permanences pour les habitants de la communauté de commune, en alternance en mairie de Marange-Silvange et en mairie de Amnéville.
- Notre volonté d'équiper tous les bâtiments communaux d'un **défibrillateur**, nous a permis d'obtenir fin 2016 le label « ma commune a du cœur » qui nous a été remis officiellement à Paris en janvier dernier. La prochaine acquisition sera pour le nouveau centre technique municipal dès que les travaux seront terminés. En 2017, aux utilisateurs des locaux communaux, nous proposerons des formations à l'utilisation des défibrillateurs.
- **Elargissement et diversification des animations proposées à La Ruche :**
Au-delà des activités proposées par les associations locales qui évoluent à la Ruche, la commune a commencé en 2016 à mettre en place de nouvelles activités. Afin de répondre aux attentes, l'offre sera élargie en 2017 notamment avec des stages de danse (salsa, bachata, valse, tango, cha cha, rock, paso doble). D'autres animations viendront compléter l'offre.

- Au regard du transfert de compétence vers la communauté de commune, les actions du **point emploi** se poursuivront en 2017 sous la compétence de la CCPOM. Le point emploi sera maintenu en notre mairie.



2017 sera marquée par l'installation des ateliers municipaux dans le nouveau Centre Technique Municipal à Ternel, par la construction d'une cantine scolaire sur le site du collège, par les travaux de requalification du quartier de Ternel et par l'aménagement d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire Félix Midy, 4^{ème} année consécutive où nous ouvrons une nouvelle classe dans nos écoles. Parallèlement nous verrons se poursuivre les gros travaux de la VR52 qui pour l'heure ne génère pas de désordres importants.

Même si le désengagement financier de l'Etat continue à produire ses effets pénalisants sur les budgets des collectivités locales, il faudra cette année encore ne compter que sur nous et poursuivre nos efforts de rigueur et de gestion. Notre décision depuis 12 ans de ne pas augmenter les taux des impôts démontre notre capacité à gérer avec rigueur les deniers publics tout en développant l'offre de service et en assumant l'évolution de notre commune.

Encore une année de grands chantiers qui confirmera le dynamisme de notre petite commune et son attractivité sur le territoire.

Une petite commune où il fait toujours bon vivre....

